



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 mars 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI cinq mars deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 26 février 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Alexis BLONDEAU

Marion CANALES arrive pendant le débat de la question n°2.

Anne-Laure STANISLAS quitte la séance pendant le débat de la question n°2 et donne pouvoir à Marion BARRAUD et revient pendant la présentation du diaporama de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

Dominique BRIAT quitte la séance après le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Nicaise JOSEPH.

Stanislas RENIE quitte la séance après le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Eric FAIDY et revient avant le vote de la question n°5 (fin du pouvoir donné à Eric FAIDY).

Wendy LAFAYE est absente pendant le vote de la question n°46.

Rapport N° 44

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Un crédit global de 26 200 euros est prévu au budget 2021 pour soutenir les associations étudiantes clermontoises.

De ce fait, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS D'AUVERGNE : 6 000 euros

La Fédération des Étudiants d'Auvergne (la FédEA) créée en 2014, fédère plusieurs associations étudiantes avec le double objectif, d'une part, de représenter, défendre les droits et les intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels des étudiants et, d'autre part, de concevoir et gérer des services, projets ou outils visant à répondre aux besoins des étudiants via le développement de leurs associations.

A travers ses actions, la Fédération des Étudiants d'Auvergne propose des services aux associations étudiantes et à leurs membres, elle sensibilise les étudiants aux enjeux de la citoyenneté (participation aux élections aux conseils du CROUS, des établissements d'enseignement supérieur...), de santé et de solidarité.

Elle souhaite poursuivre pour l'année universitaire 2020-2021 la plupart de ses actions déjà menées l'année précédente : l'édition d'un guide des associations étudiantes, des ateliers de prévention et de sensibilisation, des week-ends de formation et le projet What's the fac ? auprès des lycéens. Fin 2020, elle a pu officiellement lancer son projet d'AGORAé (une épicerie solidaire accessible sur critères sociaux et un lieu d'échange et de convivialité ouvert à tous) et souhaite le développer en 2021.

Pour mener à bien ses actions, dont le budget prévisionnel total est estimé à 76 701 euros, la Fédération des Étudiants d'Auvergne sollicite notamment le soutien financier de l'UCA Fondation (20 000 euros), le FSDIE de l'Université Clermont Auvergne (12 000 euros). Elle est également soutenue par l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires (16 950 euros) en partenariat avec la FAGE.

Afin de soutenir les projets de la Fédération des Étudiants d'Auvergne, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 6 000 euros.

LIEU'TOPIE : 4 000 euros

L'association « LieU'topie » a pour objectifs principaux d'apporter des réponses innovantes d'ordre social culturel ou économique, par la mise en place d'un lieu de vie étudiante solidaire, de rencontres, d'échanges et de partage. Elle répond à ces objectifs par l'organisation d'événements de promotion et la démocratisation de l'économie sociale et solidaire et de l'écocitoyenneté auprès du grand public.

Cette association, qui revendique plus de 1 200 adhérents (dont 900 étudiants), est reconnue pour ses initiatives d'utilité sociale (l'épicerie du LieU, ses espaces services à prix libres, ses ateliers éducatifs, créatifs ou culturels) et son savoir-faire en matière d'accompagnement et de mobilisation d'autres associations (participation aux commissions dans le cadre de Clermont fête ses étudiants, déclinaisons de dispositifs nationaux comme la semaine de l'environnement et organisation de concours culinaires).

Elle souhaite développer son projet de saison culturelle, favoriser l'engagement étudiant et plus globalement participer à l'amélioration des conditions de vie étudiante.

Le budget global de l'association s'élève à 23 600 euros et elle sollicite la Ville à hauteur de 4 000 euros ainsi que le FSDIE de l'UCA (6 500 euros) et le FSDIE du CROUS (3 200 euros).

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 MAR. 2021

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Vie universitaire et étudiante,
Réseaux international des villes Michelin,
Affaires européennes et Relations internationales



Jérôme AUSLENDER

